



**Conseil Communautaire**  
**19 septembre 2019**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 62  
Nombre de procurations : 12  
Nombre de votants : 74  
Date de la convocation : 13 septembre 2019  
Date de publication : 27 septembre 2019

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### **Référence**

N°GD 124/19

### **Objet**

Convention de financement  
2019 de l'Ecole de Musique  
Tavaux – Abergement -  
Damparis (EMTAD)

### **Secrétaire de séance**

Catherine BARDOUX

### **Rapporteur :**

Jean-Philippe LEFEVRE

### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, C. François, M. Boué, J.M Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

### **Délégués absents ayant donné procuration :**

J.L Bouchard à I. Mangin, B. Guerrin à J.P Fichère, A. Albertini à M. Giniès, G. Soldavini à J. Dayet, M. Berthaud à J.P Lefèvre, D. Germond à J.B Gagnoux, A. Hamdaoui à P. Tournier, P. Jobez à J. Gruet, S. Kayi à J.M Sermier, C. Nonnotte-Bouton à N. Jeannet, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Drouhain à C. Hanrard.

### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

P. Blanchet, J.C Lab, S. Hédin, A. Maire-Amiot, E. Schlegel, L. Bernier, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Par délibération n° GD21/18 du 15 mars 2018, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, en 2018, l'Ecole de Musique de Tavaux – Abergement – Damparis a perçu une subvention d'un montant de 38 529 € afin d'harmoniser progressivement ses tarifs avec ceux du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Dole (CRD).

Dans le but de poursuivre ce travail de convergence tarifaire, il est proposé, pour 2019, d'augmenter le montant du soutien financier à cette association, afin de lui garantir un budget de fonctionnement constant.

Le calcul de cette compensation, basée sur le nombre d'adhérents à l'association en 2018, est le suivant :

- Pour les 40 adultes du Grand Dole, la compensation est de 100 € (soit un total de 4 000 €),
- Pour les 147 élèves du Grand Dole de moins de 18 ans, la compensation est de 280 € (soit un total de 41 160 €).

Ainsi le montant de la subvention 2019 s'élève à 45 160 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 45 160 € à l'Ecole de Musique de Tavaux - Abergement - Damparis (EMTAD) au titre de l'année 2019,
- **APPROUVE** la convention de financement ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention et tout acte y afférent.

Fait à Dole,  
Le 19 septembre 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Actions Culturelles
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- EMTAD





## **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Conv n°GDXX/19**

## **CONVENTION DE FINANCEMENT**

Entre,

### **La Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

Dont le siège est fixé

Place de l'Europe – BP 458 – 39100 DOLE

Représentée par son Président Jean-Pascal FICHERE,

Mandaté par le Conseil Communautaire du 19 septembre 2019,

D'une part

Et

**L'École de Musique de Tavaux Abergement Damparis** Dont le siège est fixé à 39500 TAVAUUX, Maison de la Musique, 21 rue de l'Abergement,

Représentée par sa Présidente, Madame Joëlle LEPETZ,

Autorisée à contracter la présente convention,

D'autre part,

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

Par délibération n° GD21/18 du 15 mars 2018, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

La gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de DOLE est transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ainsi que le soutien aux écoles de musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD) et de Saint Aubin.

Dans le but de poursuivre l'harmonisation progressive des tarifs entre ces différents équipements, et notamment entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de DOLE (CRD) et l'École de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient financièrement l'EMTAD par le versement d'une compensation pour l'année 2019.

#### **Article 2 : Méthode de calcul de la compensation financière**

Le calcul de la compensation financière s'effectue sur la base du nombre d'adhérents Grand Dolois à l'association en année N-1, avec application des forfaits suivants, en fonction de la catégorie d'utilisateur concernée :

- Pour un adulte (âgé de 18 ans et plus) : 100 €
- Pour un élève âgé de moins de 18 ans : 280 €

### **Article 3 : Montant de la compensation financière pour 2019**

| <b>Catégorie usagers</b>     | <b>Nombre adhérents 2018</b> | <b>Rappel forfait compensation unitaire (en €)</b> | <b>Montant total Compensation (en €)</b> |
|------------------------------|------------------------------|--|--|
| Adultes (à partir de 18 ans) | 40                           | 100  | 4 000                                    |
| Elèves de moins de 18 ans    | 147                          | 280  | 41 160                                   |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>187</b>                   | <b>-</b>   | <b>45 160</b>                            |

### **Article 4 : Date d'effet de la convention**

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties.  
Le versement de cette compensation financière interviendra après signature de la présente convention.

Fait à Dole, en 4 exemplaires,  
le

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Dole

Le Président, Jean-Pascal FICHERE

Pour l'École de Musique de Tavaux, Abergement  
la Ronce et Damparis,

La Président, Joëlle LEPETZ